



Mémoire présenté au Comité permanent de la santé dans le cadre de son étude sur la Santé des membres de la communauté LGBTQ2 au Canada

par le Centre de lutte contre l'oppression des genres

Le 2 mai 2019



Le Centre de lutte contre l'oppression des genres est un organisme affilié à l'Université Concordia, située à Montréal, au Québec. Notre mandat consiste à fournir un soutien psychosocial et juridique qui responsabilise les personnes appartenant à des communautés historiquement marginalisées tout en préconisant un changement systématique. Les communautés marginalisées avec lesquelles nous travaillons comprennent notamment les communautés trans et queer, autochtones, immigrantes, etc. Les services de soutien et de défense des droits que nous offrons découlent toujours des principes d'intersectionnalité, de réduction des méfaits et de lutte contre l'oppression.

En plus du soutien susmentionné, nous organisons des événements sur des thèmes féministes, de justice sociale et politiques tout au long de l'année et soutenons des campagnes communautaires et étudiantes. Par exemple, Justice pour les femmes autochtones disparues et assassinées (Missing Justice) est l'une de nos campagnes actuelles qui vise à sensibiliser la population et à susciter des changements systémiques concernant la question des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones disparues ou assassinées. De plus, après des années de préparation, le Centre a récemment vu s'achever un procès à la Cour supérieure qui vise à invalider 11 articles du *Code civil du Québec* dont les dispositions empêchent la pleine intégration des personnes transgenres et non binaires dans la société civile québécoise. Les droits des trans étant au cœur de notre mandat, nous offrons également plus de 40 ateliers par année sur les enjeux qui touchent les trans et cosignons des articles universitaires sur ce que vivent les jeunes trans et les jeunes migrants trans racialisés.

Adresse : 2110 rue Mackay, Montréal (Québec) Canada

Adresse postale : 1455 boul. de Maisonneuve Ouest, Annexe V-01, Montréal (Québec) H3G 1M8

Téléphone : 514-848-2424 x7431 Site internet : <https://desluttgenres.org/>

Renseignements généraux

Au moins trois migrants transgenres se sont vu demander par *Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada* (IRCC) de se soumettre à une évaluation psychiatrique de leur santé mentale uniquement parce qu'ils étaient trans. Cette demande d'évaluation a causé de nombreuses difficultés à ces jeunes migrants, notamment les suivantes :

- le stress psychologique découlant du fait qu'ils sont pathologisés et invalidés en raison de leur transsexualité;
- la difficulté de trouver un psychiatre qui travaille avec des personnes trans et qui les rencontrerait pour faire une évaluation dans un délai de trois mois;
- le versement de centaines de dollars pour que cette évaluation soit réalisée rapidement par un professionnel

Contexte

Comme l'exige *Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada*, tous les demandeurs de résidence permanente doivent se soumettre à un examen médical. En général, cet examen constitue la dernière étape avant qu'IRCC délivre la carte de résident permanent au demandeur. Il a pour but de s'assurer que le nouveau migrant ne sera pas un fardeau financier pour les régimes de santé provinciaux et fédéral, et qu'il sera un membre indépendant et productif de la société canadienne, sans présenter un risque pour la sécurité personnelle et publique.

Les transgenres cherchant à immigrer sont donc confrontés à une problématique qui leur est propre. Trois migrants transgenres vivant à Montréal ont vu des médecins désignés par IRCC aux fins de l'examen médical susmentionné, et tous les trois ont dû révéler qu'ils étaient trans quand on leur a posé des questions sur leurs antécédents médicaux et leur médication actuelle. Au vu de cette information, les médecins ont posé aux migrants des questions sur leur transition sexuelle et ont inscrit leurs réponses dans leur dossier. Par la suite, les demandeurs ont reçu une lettre d'IRCC leur demandant de se soumettre à une évaluation psychiatrique de leur santé mentale. Les lettres contiennent l'extrait suivant :

Description de l'examen

A recent report from a Psychiatrist is required. Please forward a report addressing history (including details of previous hospitalisations), diagnosis, current management, required health care and community services, and prognosis. Please include information about the any restrictions on the applicant's ability to live independently or work, and any risk to self and/or public safety. Please also provide information on any substance abuse/dependence.

Traduction : Un rapport récent d'un psychiatre est requis. Veuillez nous faire parvenir un rapport sur les antécédents (y compris les détails des hospitalisations antérieures), le diagnostic, la prise en charge actuelle, les soins de santé et les services communautaires requis, ainsi que sur le pronostic. Veuillez inclure des renseignements sur toute restriction concernant la capacité du demandeur à vivre de façon autonome ou à travailler, et sur tout risque pour sa propre sécurité ou celle du public. Veuillez également fournir des informations sur tout abus de substances ou dépendances.

Deux des trois jeunes ont rencontré des psychiatres. Les rencontres ont été tendues et stressantes. Les deux ont trouvé les questions des psychiatres intrusives, indiscretes et pathologisantes. L'un d'eux a dit :

Cette expérience a été épuisante. Je trouve également très humiliant le fait que le ministère de l'Immigration me demande de consulter un psychiatre et de fournir un rapport disant que je ne suis pas un danger pour moi-même ou pour les autres, et que je suis autonome. Les citoyens trans ne consultent plus de sexologues et de psychologues. Le médecin [désigné par IRCC] a refusé une lettre de mon psychologue et a insisté sur le fait que je devais me soumettre à une évaluation psychiatrique. Il est très difficile de trouver un psychiatre en moins de trois mois, sans parler de trouver un psychiatre compréhensif qui a de l'expérience en soins de santé pour les trans. Le processus a été long, difficile et stressant. Si nous avions soumis l'évaluation après 3 mois, notre dossier d'immigration aurait déjà été fermé et rejeté. Je ne veux pas recommencer ce processus à zéro, personne ne veut le faire. Toute cette histoire a été très humiliante. Humiliation. Ce mot décrit exactement ce que j'ai ressenti lorsqu'on m'a demandé de me soumettre à une évaluation psychiatrique.

Analyse de cas

Ces trois jeunes ont été traités par les médecins d'Immigration et, par extension, par IRCC, selon une démarche médicale désuète qui pathologise les trans. En exigeant de ces derniers qu'ils prouvent qu'ils ne constituent pas un danger pour eux-mêmes ou pour la sécurité publique, IRCC présume que les trans (ici les jeunes migrants) peuvent être suspects et potentiellement dangereux et qu'ils doivent être traités avec vigilance par crainte qu'ils ne représentent une menace pour autrui.

Les médecins ne tiennent pas compte des percées en matière de soins de santé transgenres dans leur évaluation préliminaire des jeunes transgenres. Tant le *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (MSD) que les études récentes dans le domaine de la santé trans ne considèrent plus les personnes trans comme des cas pathologiques, soulignant que la dysphorie de genre est un état traité au moyen de la transition et par le soutien social¹. De nombreux

¹ Pyne, Jake, *Gender independent kids: A paradigm shift in approaches to gender non-conforming children*. *Canadian Journal of Human Sexuality*. 2014, vol. 23, numéro 1, p. 1 à 8, 8 p.

chercheurs et militants des droits des trans parlent même d'euphorie sexuelle; un concept qui s'oppose à la dysphorie sexuelle en faisant référence à la joie ressentie par les transgenres lorsqu'ils découvrent qu'ils sont trans ou lorsqu'ils font la transition². En mai 2010, l'*Association mondiale des professionnels pour la santé transgenre* a publié une déclaration dans laquelle elle recommande la dépsychopathologisation de la non-conformité de genre à l'échelle du monde entier. Cette déclaration soulignait que « l'expression des caractéristiques de genre, identités incluses, qui ne sont pas stéréotypiquement associées au sexe d'assignation de naissance, est un phénomène humain commun et culturellement diversifié qui ne doit pas être considéré comme intrinsèquement pathologique ou négatif³. »

En plus d'avoir été pathologisés par IRCC, deux des jeunes ont également subi une évaluation psychiatrique éprouvante. Cette évaluation les obligeait à se remémorer des souvenirs d'enfance et d'adolescence liés à la dysphorie de genre. Après être passés par le processus de transition et avoir atteint une certaine paix de corps et d'esprit, ils ont dû se remémorer, par cette évaluation psychiatrique longue et pénible, des souvenirs désagréables liés à la dysphorie de genre, une expérience qui risque d'être traumatisante et lourde sur le plan psychologique.

Par ailleurs, outre l'exigence de consulter un psychiatre, il est illusoire de croire qu'il est possible d'en consulter un dans les 90 jours suivant la réception d'un avis d'IRCC. Dans le secteur public, il faut attendre plusieurs mois avant d'obtenir un rendez-vous avec un psychiatre. Pour cette raison, les trois jeunes ont été obligés de demander l'aide de psychiatres en pratique privée, ce qui leur a imposé un fardeau financier de plusieurs centaines de dollars.

Recommandations

- Interdire les évaluations de santé mentale demandées sous prétexte que la personne est trans.
- Dans le cas de problèmes de santé mentale qui ne sont pas liés au fait d'être trans, permettre que l'évaluation soit faite par un psychiatre ou un psychologue autre que le médecin désigné par IRCC.

² Ashley, Florence, *Gatekeeping hormone replacement therapy for transgender patients is dehumanising*, Journal of Medical Ethics, publié en ligne pour la première fois le 15 avril 2019. doi : 10.1136/medethics-2018-105293

³ Association mondiale des professionnels pour la santé transgenre. Standards de Soins pour la santé des personnes transsexuelles, transgenres et de genre non conforme, 7^e version | <https://www.wpath.org>.

- Prolonger le délai de 90 jours accordé pour se soumettre à une évaluation et mettre en place un processus de prorogation s'il n'est pas possible d'obtenir une évaluation dans les délais prescrits.
- Mettre à la disposition des médecins désignés par IRCC la formation nécessaire en matière de santé mentale et de santé trans aux fins des examens médicaux liés à l'immigration.